



DEVENIR DPO – DATA PROTECTION OFFICER

Assurer et maintenir la conformité au RGPD

2 JOURS, 14 HEURES

JURIDIQUE/RÉGLEMENTATION

CODE :
LDI09

Objectifs de la formation

Dresser un état des lieux « Informatique et libertés » de son entreprise

Mettre en place les mesures clés d'un projet de protection des données

Construire un dispositif pour respecter les obligations liées à la protection des données

Savoir utiliser les outils nécessaires à l'accomplissement des missions d'un DPO (Data Protection Officer)

Animée par

- DPO Consulting
Cabinet de conseil spécialisé dans la protection des données personnelles,

Public concernés

- Toute personne nouvellement nommée ou amenée à devenir délégué à la protection des données; Juriste en entreprise; Référent "informatique et libertés"; CIL; Auditeur interne ou Risk manager; DSI ou RSSI disposant d'une sensibilisation à la dimension juridique; DRH; Consultant externe en informatique ou en organisation

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Connaître les grandes lignes du règlement RGPD

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 1 695,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 800,00 €HT

Revoir le cadre réglementaire lié à la protection des données

- Maîtriser l'ensemble des nouvelles exigences réglementaires en fonction de votre secteur d'activité
- Quelles sanctions sont encourues en cas de non-respect
- Connaître les questions autour de la réglementation « Informatique & Libertés »

Identifier et comprendre les missions de Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer)

- État des lieux des missions du DPD/DPO : rôle de conseil, de sensibilisation

- Quelles sont les responsabilités du DPD/DPO
 - Comprendre son positionnement au sein de la structure
-

Exercer sa mission : premières étapes, évaluer son niveau de conformité avec le RGPD

- Cartographier les traitements de données, les bases de données et l'ensemble des sources collectant les données
 - Mettre à jour les failles de conformité : les risques, la sécurité des données
 - Comment agir « dans l'urgence » en cas de mauvaise application du règlement
-

Comment passer d'une obligation réglementaire à une culture de la data : créer et diffuser une culture data

- Savoir cartographier les acteurs data au sein de son entreprise
 - Former et informer les collaborateurs sur leurs responsabilités concernant le traitement de données à caractère personnel
 - Disposer d'outils de communication adéquats pour diffuser au mieux la culture data
 - Savoir s'adresser aux différents métiers liés à la gestion des données
 - Informer les sous-traitants sur leurs responsabilités
-

Délégué à la protection des données, manager les risques au quotidien

- Contrôler la conformité au règlement : quelle méthodologie pour veiller au respect du règlement au sein de l'entreprise
 - Construire sa démarche de contrôle : déployer le Privacy Impact Assessment (ou PIA)
 - Maîtriser les facteurs clés de respect des exigences
 - Piloter le dispositif de contrôle
 - Construire des tableaux de bord pour mesurer l'efficacité des actions menées
 - Avoir des outils de reporting et de suivi interne
 - Identifier et mettre en œuvre les principales mesures techniques relatives à la protection des données
 - Mettre en place d'un plan de veille réglementaire et technique
 - Construire et déployer un plan d'actions notamment lors de vol ou transfert de données
-

Gérer les relations avec les sous-traitants

- Caractériser et identifier les différents types/niveaux de responsabilités de vos sous-traitants
 - Quid de la co-traitance
 - Appréhender l'impact du RGPD dans votre relation avec vos sous-traitants
-

Gérer vos relations avec l'instance de contrôle : quel type d'échanges avoir avec la CNIL

Dates

Paris Classe virtuelle
27-28/11/2023 27-28/11/2023

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles

durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.